

DELIBERATION N°2026-
Commune d'ARVIEUX
SEANCE DU 12 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
L'an deux mil vingt-six,
le douze octobre
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Christian BLANC, Maire.

Effectif légal : 11

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Votants : 11

Date de la convocation : 6 octobre 2026

Présents : Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Pascale BURGAT, Jean-Marie REYNIER, Danièle PIGEAT, Marc ARCHIMBAUD, Sophie BLANC, Lila VAN SCHRICK

Absents : Jean-Jacques MESSIMILLY (pouvoir à Christian BLANC)

Secrétaire : Sophie BLANC

Objet : UTILISATION DES CONSIGNES À SKIS À LA CHALP

Monsieur le Maire indique au conseil que quatre consignes à skis situées au rez-de-chaussée du centre d'accueil à la Chalp sont disponibles pour déposer les skis pendant la saison d'hiver.

Deux sont d'ores et déjà soumis à convention pour la saison d'hiver 2026-2027 avec le VTF Les Esquirousses.

Monsieur le maire propose que pour les deux consignes restantes, une convention soit passée avec les utilisateurs et qu'un prix de location à la semaine soit fixé.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Vote : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION :

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire
- **Fixe** le montant de la location d'une consigne à skis pour une semaine à 50.00 € TTC
- **Charge** Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision et l'autorise à signer les conventions correspondantes

Pour extrait conforme
Le Maire,
Christian BLANC.

